

---

**Modèles de gestion des systèmes d'eau et d'assainissement dans un  
contexte de décentralisation au Honduras**

**Pauvreté urbaine et environnement  
Rapport no 4**

**Eric Dickson  
Programme Pauvreté urbaine et environnement  
Novembre 2006**

## Acronymes

---

Agence américaine pour le développement international	USAID
Aguas de Puerto Cortes	APC
Aguas de San Pedro	ASP
Association des médias de communication	AMC
Association des organismes de réglementation des systèmes d'eau et d'assainissement d'Amérique latine	ADERASA
Banque interaméricaine de développement	BID
Bureau de réglementation de l'eau et de l'assainissement	ERSAPS
Centre de recherches pour le développement international	CRDI
Chambre du commerce et de l'industrie de Tegucigalpa	CCIT
Conseil hondurien pour l'entreprise privée	COHEP
Conseil national de l'eau et de l'assainissement	CONASA
Direction des établissements humains en développement	UEBD
Division municipale de l'eau	DIMA
Eau non comptabilisée	ENC
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	UNICEF
Groupe de conseil et de consultation des infrastructures public-privé	PPIAF
Groupe de conseil et de consultation des infrastructures public-privé	PPIAF
Junta Administradora de Agua	JAA
Municipalité de San Pedro Sula	MSPS
Office de la réglementation locale	ERL
Objectifs du Millénaire pour le développement	OMD
Plan stratégique de modernisation du secteur de l'eau et de l'assainissement	PEMAPS
Service national d'eau et d'assainissement autonome	e
Unité de surveillance des concessions	USC

Cette étude est le fruit d'une analyse documentaire approfondie et de recherches connexes sur le terrain effectuées au Honduras à deux occasions distinctes, d'avril à mai 2006 et d'août à septembre 2006. Des entrevues individuelles, des groupes de discussion et diverses visites de collectivités urbaines et périurbaines ont été organisés avec le soutien de nos partenaires locaux de Tegucigalpa, San Pedro Sula, La Ceiba, Mezapa, El Guapinol, Puerto Cortes et Tela. Je tiens à remercier tout particulièrement la Direction des établissements humains en développement du SANAA, ESA Consultants, Care International Honduras, le Bureau du développement communautaire et des relations interinstitutionnelles de Aguas de San Pedro, Roche ltée, Groupe-conseil, Aguas de Puerto Cortes, l'Office de la réglementation de Puerto Cortes, les responsables du Programme d'eau et d'assainissement, les représentants des conseils de l'eau locaux et le personnel du CRDI à Honduras, qui s'est généreusement mis à ma disposition pour me fournir l'aide et l'information essentielles à cette étude. L'exhaustivité de l'information contenue dans ce rapport ne peut être garantie, et les recommandations formulées ici pourraient faire l'objet de révisions à la lumière des nouvelles données que pourraient nous fournir d'autres recherches.

# Modèles de gestion des systèmes d'eau et d'assainissement dans un contexte de décentralisation au Honduras

Eric Dickson

Programme Pauvreté urbaine et environnement  
Centre de recherches pour le développement international

*Dans le contexte général d'une tendance de plus en plus marquée à la décentralisation des pouvoirs politiques et des services publics dans les pays en développement, cette recherche part d'une étude de cas du Honduras pour analyser les substituts fiables à la centralisation des services d'eau et d'assainissement et pour analyser quelques modèles de décentralisation qui ont fait leurs preuves dans les collectivités urbaines. L'étude s'appuie sur des recherches sur le terrain effectuées dans huit régions urbaines et périurbaines du Honduras, et vise à fournir des idées pratiques susceptibles de faciliter la conception de nouveaux systèmes de gestion, non seulement au Honduras, mais dans d'autres pays en développement. L'étude commence par un aperçu du secteur de l'eau et de l'assainissement au Honduras et replace celui-ci dans le contexte des pays voisins. Après avoir expliqué comment la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement urbains a évolué au Honduras, à la suite de la récente promulgation de la Loi Marco, nous analysons le modèle de gestion adopté dans la municipalité de Puerto Cortes, où une société à capitaux mixtes est devenue l'un des plus beaux exemples de réussite au Honduras. Nous nous intéressons ensuite aux initiatives communautaires et nous analysons tout particulièrement le travail des conseils locaux de l'eau, dont nous résumons les principales caractéristiques de succès en vue de fournir un panorama des meilleures pratiques. Nous décrivons ensuite le modèle de gestion privée mis en œuvre à San Pedro Sula et nous en évaluons les succès et les difficultés. En dernier lieu, nous présentons le modèle de gestion très particulier de Tegucigalpa, où des conseils locaux de l'eau, le gouvernement central et le secteur privé ont formé une alliance unique en son genre. L'étude s'achève par une série de conclusions, de leçons à tirer et de recommandations et souligne tout particulièrement les mécanismes novateurs mis en œuvre dans les zones urbaines pauvres, qui occupent actuellement une place importante au Honduras.*

## L'eau et l'assainissement au Honduras

Au Honduras, qui est l'un des pays les plus pauvres des Amériques, le secteur de l'eau et de l'assainissement s'est peu modernisé et la planification nécessaire à un développement adéquat a généralement été insuffisante. Les initiatives déployées au cours des dix dernières années pour agrandir et améliorer l'infrastructure des réseaux d'eau et d'assainissement aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural ont rencontré peu de succès. Le développement du secteur a de plus été compliqué par la double nature de l'exploitation, qui est tantôt centralisée tantôt décentralisée, et par une division confuse des rôles et des responsabilités en matière de prestation des services et de planification et de réglementation du secteur (Walker et Velasquez, 1999). Le Service national d'eau et d'assainissement autonome (SANAA), par exemple, est responsable de la prestation de services dans certaines régions urbaines, mais d'autres organismes municipaux individuels dispensent simultanément les mêmes services à d'autres régions.

Adoptée pour améliorer la gestion technique, la planification et la conformité aux règlements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, la Loi sur l'eau et l'assainissement de 2003 (Loi Marco) prévoit une décentralisation des services quasi généralisée au pays à compter de 2008. La responsabilité de la gestion, de l'entretien, de la désinfection et de l'expansion des systèmes, qui sont actuellement administrés par le SANAA, passera alors sous la gouverne d'exploitants municipaux. Compte tenu des antécédents extrêmement médiocres du SANAA, la décentralisation du secteur de l'eau et de l'assainissement pourra aider le Honduras à améliorer ses services au moyen d'une « municipalisation ». La déconcentration des pouvoirs et le transfert des processus de prise de décision sectoriels au

niveau local permettront de mettre en place des modèles de prestation de services plus adéquats et plus adaptés, vu que les municipalités en assumeront la responsabilité autant dans les régions urbaines que dans les régions rurales. Émergeant d'un débat à forte saveur politique, où partisans et adversaires de la décentralisation rivalisent d'arguments, le Plan stratégique de modernisation du secteur de l'eau et de l'assainissement (PEMAPS) propose des « moyens d'action » spécifiques, dont l'un des plus importants est de définir des modèles de prestation des services d'eau et d'assainissement à l'échelle du pays. Le Plan indique que ces modèles, basés sur une analyse des points faibles et des points forts dans chaque région et inspirés des enseignements acquis au Honduras et en Amérique latine en général, devraient pouvoir être appliqués à des collectivités urbaines de diverses tailles de population. Le principal défi que doit relever aujourd'hui le Honduras est de doter les municipalités de capacités suffisantes pour se préparer à la transition.

**Tableau 1. Accès aux systèmes d'eau et d'assainissement au Honduras**  
(Source : JMP, 2006).

	Population	Accès à l'eau	Accès aux systèmes d'assainissement
Région urbaine	46 %	95 %	87 %
Région rurale	54 %	81 %	54%
<b>Total</b>	<b>7 048,000</b>	<b>87 %</b>	<b>69 %</b>

**Tableau 2. Accès aux systèmes d'eau et d'assainissement en Amérique centrale**  
(Source: JMP, 2006)

Eau potable	Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua
1990	--	67	79	84	70
2004	97	84	95	87	79
Écart	--	17	16	3	9
Assainissement					
1990	--	51	58	50	45
2004	92	62	86	69	47
Écart	--	11	28	19	3

Le manque d'information fiable et conséquente sur le secteur de l'eau et de l'assainissement se fait cruellement sentir au Honduras, si bien que les données présentées dans cette étude doivent généralement être considérées comme des estimations à la baisse. Cela dit, les statistiques obtenues indiquent que le Honduras se compare favorablement à certains de ses voisins d'Amérique latine pour ce qui est de l'accès aux systèmes d'eau et d'assainissement (voir Tableau 2). Ces chiffres sont toutefois démentis par une situation où l'accessibilité, la quantité et la qualité des services sont inférieures à toutes les normes pour des centaines de milliers de citoyens. Entre les années 1970 et les années 1990, l'accès aux systèmes d'eau dans les régions *rurales* est passé de 21 à 40 %, hausse en grande partie attribuable au fait que ces systèmes étaient gérés par les municipalités. Durant la même période, l'accès aux systèmes d'eau dans les régions *urbaines* stagnait entre 80 % et 87 %, selon l'estimation actuelle (Walker, 1997; Republica de Honduras, 2003).

Quand on sait que le taux de croissance urbaine du Honduras atteint 3,6 % par année (UNICEF, 2006), et que près de 50 % de sa population vit déjà dans les villes et les régions périurbaines, il importe de s'intéresser de plus près à la manière dont la Loi Marco influencera l'environnement urbain. La Division de la population des Nations Unies, par exemple, estime que plus 60 % de la population hondurienne résidera dans des régions urbaines d'ici 2010 (Banque mondiale, 2002). Conjugué à l'absence de plans d'urbanisation formels, le développement sauvage des villes honduriennes met à rude épreuve la capacité du gouvernement de fournir des services de base. L'attention que le gouvernement doit accorder à des villes comme Tegucigalpa, San Pedro Sula, Puerto Cortes et à d'autres villes plus petites, où se concentre environ 28 % de la population urbaine, revêt une importance cruciale (Republica de Honduras, 2003). Comme le note Pearce-Oroz (2003, 2), « du fait des changements que connaît le secteur et des défis qui attendent les fournisseurs de services décentralisés, cette région exige une plus grande attention ». Fort heureusement, le Honduras ne part pas de zéro. Les diverses expériences et leçons qu'elle a

acquises lui seront d'un grand profit dans les années à venir.

À partir d'une étude de cas du Honduras, cette recherche tente de mettre en relief des substituts fiables aux pratiques de centralisation des services d'eau et d'assainissement, et présente quelques modèles de décentralisation qui ont fait leurs preuves dans les collectivités urbaines. L'étude s'appuie sur des recherches sur le terrain effectuées dans huit régions urbaines et périurbaines du Honduras, et vise à fournir des idées pratiques susceptibles de faciliter la création de nouveaux systèmes de gestion, non seulement au Honduras, mais dans d'autres pays en développement.



Réalité quotidienne de la collecte d'eau dans les collectivités à faible revenu

Photo:UEBD

L'étude commence par un aperçu du secteur de l'eau et de l'assainissement au Honduras et replace celui-ci dans le contexte des pays voisins. Après avoir expliqué comment la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement urbains a évolué au Honduras, à la suite de la récente promulgation de la Loi Marco, nous analysons le modèle de gestion adopté dans la municipalité de Puerto Cortes, où une société à capitaux mixtes est devenue l'un des plus beaux



El Alto de la Laguna, la collectivité la plus en altitude de Tegucigalpa

Photo: Eric Dickson

exemples de réussite au Honduras. Nous nous intéressons ensuite aux initiatives communautaires et nous analysons tout particulièrement le travail des conseils locaux de l'eau, dont nous résumons les principales caractéristiques de succès en vue de fournir un panorama des meilleures pratiques. Nous décrivons ensuite le modèle de gestion privée mis en œuvre à San Pedro Sula et nous en évaluons les succès et les difficultés. En dernier lieu, nous présentons le modèle de gestion très particulier de Tegucigalpa, où des conseils locaux de l'eau, le gouvernement central et le secteur privé ont formé une alliance unique en son genre. L'étude s'achève par une série de conclusions, de leçons à tirer et de recommandations et souligne tout particulièrement les mécanismes novateurs mis en œuvre dans les zones urbaines pauvres, qui occupent actuellement une place importante au Honduras.

### Aperçu des systèmes urbains

Le SANAA gère la majorité des grands systèmes d'eau et d'assainissement urbains du Honduras (Tegucigalpa, La Ceiba, El Progreso, Comayagua, Siguatepeque, Danli, Juticalpa et Catacamas) et assure 35 % des raccordements urbains. De leur côté, les exploitants municipaux assument en grande partie la gestion des systèmes de villes de 2 000 habitants et plus et fournissent 65 % des raccordements urbains actuels, selon les estimations (Banque mondiale, 2003). En revanche, les services d'assainissement sont fournis directement par les municipalités, à l'exception notable de Tegucigalpa (sous la responsabilité du SANAA), Puerto Cortes (sous la responsabilité de Aguas de Puerto Cortes) et San Pedro Sula (sous la responsabilité de Aguas San Pedro).

Toutefois, le fait que le SANAA ait longtemps été le responsable désigné des services d'eau et d'assainissement urbains pour l'ensemble du pays tout en étant le bénéficiaire des fonds qu'alloue le ministère de la Santé à la planification du secteur a entraîné une répartition inégale des fonds au profit des systèmes gérés par le SANAA. De 1989 à 1993, par exemple, le SANAA fournissait 23 % des raccordements au Honduras, mais allouait 63 % des fonds affectés au secteur tout entier à ses propres systèmes (Diaz,

2003). Ce déséquilibre est tout particulièrement notable à Tegucigalpa, où le SANAA gère la moitié de ses raccordements locaux (Walker, 1997). De plus, les redevances d'eau fixées par le SANAA sont généralement bien inférieures au coût des services et n'ont pas été augmentées depuis de nombreuses années. Les compteurs sont souvent défectueux et de nombreux ménages n'en ont pas du tout, de sorte que les revenus perçus ne concordent pas avec les quantités d'eau consommée. Un problème aggravant l'autre, le SANAA a sombré dans un état de détérioration qui a miné sa viabilité financière, son infrastructure matérielle et sa capacité d'agrandir ou de réparer les systèmes existants (Banque mondiale, 2002).

### Planification et réglementation

La nouvelle législation a été adoptée en réaction aux défaillances du système actuel. Il y a un conflit d'intérêts inhérent à la situation du SANAA, qui est à la fois le principal prestataire de services et le dépositaire des fonds octroyés par le gouvernement pour administrer le système et gérer les opérations. La situation est aggravée du fait que cette structure sectorielle est dépourvue de mécanismes de définition des responsabilités. Par ailleurs, l'absence d'un organisme de réglementation dont la principale fonction serait de surveiller les opérations, d'évaluer les niveaux d'efficacité, de régulariser les redevances et d'assurer la qualité des services a favorisé un développement anarchique du secteur de l'eau. La Loi Marco privilégie par conséquent la restructuration, la réorganisation et la modernisation de l'infrastructure sectorielle, ainsi que la séparation entre planification, réglementation et exécution des services. L'objectif de ces mesures est d'établir une coordination transparente entre les institutions et d'assurer ainsi une prestation efficace des services.

Avec la création du Conseil national de l'eau et de l'assainissement (CONASA), qui devrait jouer un rôle de plus en plus important dans le processus de prise de décision, et du Bureau de réglementation de l'eau et de l'assainissement (ERSAPS), qui devrait également prendre part à la normalisation des services publics, le secteur se dotera d'une plate-forme de régularisation dont le pays a grand besoin. Sous sa nouvelle forme, le SANAA assumera un double rôle : fournir l'aide technique nécessaire aux exploitants et aux conseils locaux de l'eau, et remplir les fonctions de secrétariat technique auprès du CONASA. Dans ces nouvelles conditions, le CONASA pourra devenir un catalyseur important de stratégies et d'investissements valables dans le secteur au Honduras, tandis que, pour gérer les différences d'échelle et d'exigences réglementaires entre régions rurales et régions urbaines, l'ERSAPS pourra jouer un rôle prédominant dans les pratiques de leadership et le contrôle des systèmes urbains qui relèvent des exploitants municipaux. Il est par conséquent d'une extrême importance que l'ERSAPS déploie son système de réglementation à l'échelle du pays, en y incluant de préférence une représentation des organismes locaux. Cette

approche décentralisée sera nécessaire pour assurer une surveillance et une réglementation adaptée à la taille et à la diversité des villes honduriennes, sans quoi une réglementation centralisée deviendrait aussi problématique que l'exploitation centralisée qui caractérisait le SANAA. Pour permettre cette nécessaire représentation locale, l'une des possibilités envisagées est de demander à chaque municipalité de nommer un superviseur à la réglementation qui relèverait de l'ERSAPS. Ce processus doit toutefois être encadré par des lois rigoureuses pour éviter que certaines municipalités nomment des superviseurs aux affiliations politiques partisans, ce qui compromettrait l'impartialité nécessaire à une réglementation locale efficace. Si cette question n'est pas correctement gérée dans le cadre de la nouvelle politique juridique de l'ERSAPS, il est hautement probable que la politisation de la question de l'eau se répercute sur la réglementation du secteur à l'échelle locale.

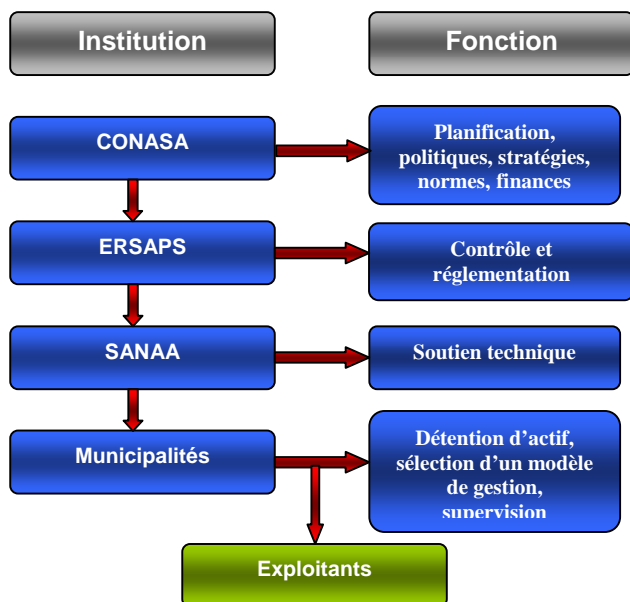


Figure 1. Modèle de décentralisation. (Source : Republica de Honduras, 2003)

modèle idéal pour analyser comment les autres villes honduriennes de taille moyenne pourraient structurer leurs activités de gestion et de prestation des services d'eau et d'assainissement.

Le système d'eau de la ville, qui était exploité au départ par la municipalité, a été confié au SANAA, en 1974, dans le cadre d'une politique de centralisation en vertu de laquelle toutes les décisions administratives étaient prises à Tegucigalpa. En 1994, de longues années de mauvaise gestion amènent la SANAA à entamer des négociations avec la municipalité pour lui réaffecter ses responsabilités. Le transfert des responsabilités est approuvé par le Congrès trois années plus tard, et la municipalité de Puerto Cortes reprend officiellement en mains la gestion opérationnelle et financière du système d'eau à la fin de 1998.

Durant la période de transition, la municipalité de Puerto Cortes obtient une aide de l'USAID pour reconstruire le réseau de canalisations et les pompes à eau et pour installer de meilleurs systèmes d'épuration. Le service, qui s'améliore très considérablement, s'étend à 80 % de la population urbaine en 1997, ce qui double l'étendue du réseau par rapport à 1993 (Constance, 2004). Déterminée à poursuivre l'amélioration des services et l'expansion du système, Puerto Cortes opte pour une stratégie de corporatisation dans le cadre de laquelle elle crée une entreprise commerciale, Aguas de Puerto Cortes (APC), financée par des capitaux mixtes. En vertu d'un contrat de location, qui vient d'être reconduit jusqu'à 2019, APC prend en mains la gestion, l'entretien et l'exploitation du système au nom de la municipalité, qui demeure propriétaire de l'infrastructure matérielle et responsable des investissements dans le système. En raison de l'expansion du système et de l'amélioration considérable des services, APC augmente de 30 à 40 % les redevances établies par le SANAA et annonce également de futures augmentations indexées au taux d'inflation annuel. En 1998, le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement connaît un nouvel essor grâce à un contrat de prêt de 18,33 millions \$US conclu avec la Banque interaméricaine de développement (BID). Ces fonds lui permettent de financer la construction d'un nouveau système d'assainissement et d'une usine de traitement des eaux.

## Puerto Cortes :

### Un exemple de corporatisation municipale

Puerto Cortes est considérée comme la ville portuaire la plus importante d'Amérique centrale. On prévoit que sa population, qui est de 52 000 habitants et dont 60 % réside déjà dans les zones urbaines, doublera d'ici 2020. Selon les estimations actuelles, le nombre de raccordements d'eau devrait passer de 10 491 (2005) à 16 141 en 2010, et atteindre 21 230 en 2015. De même, et grâce aux améliorations apportées au réseau d'assainissement et à l'usine de traitement, le nombre de raccordements aux installations sanitaires devrait passer de 1 700 (2006) à 13 484 en 2010, et atteindre 17 159 en 2015 (Serrano, 2006). Ce taux de croissance fait de Puerto Cortes un

### Des solutions locales à un problème mondial

Dans ce modèle de co-entreprise à capitaux mixtes, la municipalité détenait initialement 95 % de APC, tandis que cinq coopératives locales<sup>1</sup> détenaient chacune une part symbolique de 1 % des actions, d'une valeur de 1 000 lempiras (53 \$US). Cette offre d'actions n'était qu'une initiative préliminaire destinée à mettre à contribution la population et à la sensibiliser au programme de transition,

<sup>1</sup> Employés du port (Caceenp), fournisseurs centraux (Comixvem), deux coopérative de femmes (Coompol et Comixprol), et Chambre de commerce et des industries (CCIPC)

et se voulait aussi un encouragement à de futurs investissements de la part de coopératives et d'autres organismes locaux (voir Tableau 3).

**Tableau 3. Détenteurs de Aguas de Puerto Cortes (2006)**

Détenteur/Co opérative	Membres	Capital investi (L)	Parts	% APC
Municipalité		95 000	950	20
Caceenp	6 600	50 000	500	16
Coopol	2 500	50 000	500	16
Comixvem	200	50 000	500	16
Comixprol	1 700	50 000	500	16
CCIPC	240	50 000	500	16
<b>TOTAL</b>	<b>11 040</b>	<b>245 000</b>	<b>3 450</b>	<b>100 %</b>

En 2006, APC annonçait que la municipalité avait réduit sa participation à environ 20 % et qu'elle comptait la ramener à seulement 5 % en 2008. La municipalité augmentait du même coup la participation des détenteurs locaux en vendant les 50 % d'actions restantes (Aguilera, 2006). Outre ces initiatives, plusieurs mesures étaient prises pour dépolitiser le service d'eau et d'assainissement à Puerto Cortes. Parmi ces mesures, figuraient la vente des parts à un prix assez abordable (5 \$US par action) pour permettre aux citoyens à faible revenu de devenir détenteurs, la vente d'actions aux seuls clients d'APC (ce qui privilégiait les investissements locaux et écartait la participation externe et internationale), et la limite de l'investissement d'individus ou de groupes à 50 000 lempiras (5 % de la totalité des actions) pour éviter tout risque de monopole. Il semble toutefois que cette volonté d'inclure les citoyens locaux à la liste des investisseurs n'ait pas eu d'écho parmi la population, comme en témoigne l'absence presque totale d'actionnaires privés dans l'entreprise.

En vue de réduire les raccordements illégaux et l'eau non comptabilisée (ENC), des compteurs sont installés dans toutes les résidences, entreprises et institutions publiques (Constance, 2004). Les relevés de consommation industrielle montent en flèche et le nombre de compteurs fonctionnels passe de 102 à 385. En 1997, la municipalité lance un programme qui vise à comptabiliser 100 % de la consommation domestique en deux ans. Les raccordements illégaux sont réduits de moitié, la facturation passe de 132 000 à 520 000 L et les recettes en pourcentage de facturation grimpent de 61 % à 103 %, ce qui témoigne d'un très bel effort pour recouvrer les créances (Walker, 1997, 29). Contrairement à San Pedro Sula, où l'installation de compteurs déclenche des actes de violence dans certains quartiers, l'installation des compteurs à Puerto Cortes est financée par la municipalité. Des compteurs sont installés aujourd'hui dans 85 % du territoire urbain. Comme le montre le tableau 4, il y a une nette corrélation entre l'installation des compteurs et la baisse de la consommation mensuelle moyenne à Puerto Cortes. Ce fait confirme fortement l'idée que l'établissement de redevances correspondant au véritable coût de la prestation des services, ainsi que la sensibilisation sociale qu'entraîne le contrôle de la consommation réelle ont pour effet de

**Tableau 5. Gestion de l'eau à Puerto Cortes : Comparaison des performances du SANAA et d'APC**

Indicateur	SANAA	APC (2006)
Employés/1 000 raccordements	7,6	5,5
Étendue du système d'eau	82 %	98 %
Production journalière (m <sup>3</sup> )	14 500	35 000
Heures de service	14	24
ENC	40 %	25 %
Facturation mensuelle (L)	90 000	2 500 000
Nombre de compteurs installés	85	9 800

favoriser un usage de l'eau économiquement et écologiquement plus responsable dans les villes honduriennes.

Dans plusieurs villes en voie de décentralisation, les intérêts du secteur privé se sont heurtés à la résistance et à la méfiance de la population. Afin d'éviter ce type de situation, APC a voulu se structurer de manière à exclure la création de liens avec les sociétés internationales. Il ressort de nos entretiens que la volonté des sociétés transnationales de récupérer leurs investissements les amène souvent à négliger ou à sous-estimer certaines réactions sociales. Ce n'est qu'en 2006 que les investissements de la municipalité



en systèmes d'eau et d'assainissement produisent des profits marginaux (environ 5 %).

Pour certains, la présence du port et les droits d'utilisation qu'en retire la municipalité sont essentiels au financement du système d'eau et d'assainissement de la ville et avantagent celle-ci par rapport à d'autres municipalités honduriennes. Cette perception est erronée. S'il est vrai que la municipalité tire effectivement des revenus des droits de docks, elle ne conserve que 4 % de ceux-ci et ces fonds ne sont pas consacrés à l'aménagement du système d'eau et d'assainissement de la ville, mais à d'autres investissements tout aussi nécessaires. Bien que la municipalité envisage de consacrer une portion de ces 4 % au développement du système d'eau et d'assainissement dans les régions rurales en 2007, il est important de souligner que c'est le modèle de gestion adopté par Puerto Cortes et non sa situation portuaire qui lui a permis d'accomplir de tels progrès dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

**Tableau 4. Nombre de compteurs installés et consommation moyenne par année à Puerto Cortes**

Année	Compteurs	Consommation moyenne mensuelle (m <sup>3</sup> )
1995	188	
1996	521	53
1997	839	43
1998	2 870	45
1999	4 534	38
2000	5 767	39
2002	6 395	35
2003	7 453	35
2004	8 081	34

Afin que les paiements de location que verse Aguas de Puerto Cortes à la municipalité échappent à toute influence politique, les comptes créditeurs dus à APC sont placés dans un compte en fiducie en développement de capital (Fonds municipal de l'eau et de l'assainissement) qui sert à financer les opérations d'APC, à payer les loyers mensuels à la municipalité et à rembourser les dettes relatives aux prêts (Walker, 1999). Les paiements de location que la municipalité reçoit d'APC, auxquels s'ajoutent les fonds de contrepartie municipaux, sont ensuite réinvestis dans l'amélioration des systèmes. Ce modèle de gestion est l'un des principaux vecteurs de l'expansion du système d'assainissement de la ville. Le fonds favorise une saine gestion des finances dévolues au développement du secteur de l'eau et de l'assainissement et crée, en raison de sa

nature même, un esprit de transparence et d'imputabilité chez les clients.

En 1999, un Office de la réglementation locale (ERL) a été créé dans le but de régulariser les aspects techniques, juridiques et relatifs à la santé des activités de APC tout en s'assurant que les objectifs et les résultats étaient atteints. L'ERL est un organisme de surveillance sans affiliation politique. Pour garantir son impartialité, on exige des membres qu'ils soient issus de la collectivité, qu'ils n'exercent aucune vie politique active, qu'ils n'entretiennent aucun lien avec APC ou la municipalité, et qu'ils possèdent l'expertise voulue dans les domaines visés. L'organisme se compose actuellement de trois membres, issus du secteur privé et nommés par la municipalité, que l'on doit normalement réélire tous les deux ans. Les membres peuvent également choisir d'être remplacés, mais aucun d'eux ne l'a encore fait jusqu'à présent et il semble qu'ils aient peu de raisons de le faire. L'ERL a été créé à Puerto Cortes bien avant que l'organisme de réglementation ERSAPS ne soit institué en vertu de la Loi Marco et ne pouvait obtenir, par conséquent, ni des conseils ni la collaboration d'un organisme semblable.

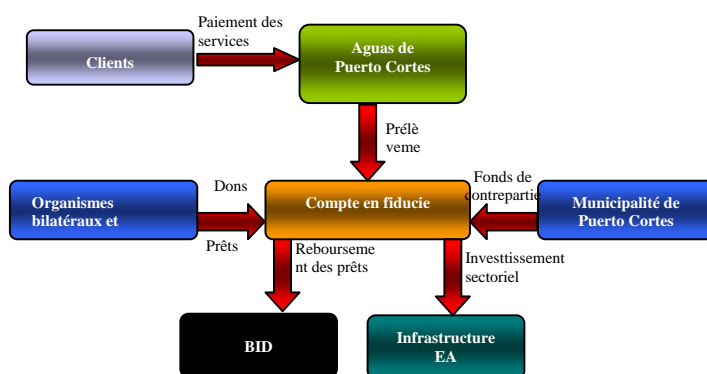


Figure 2. Puerto Flux du financement. Non à l'échelle.

Pour combler cette lacune, l'ERL s'est joint à l'Association des organismes de réglementation de l'eau et de l'assainissement d'Amérique latine (ADERASA), où il a joué un rôle actif dans les comités régionaux d'analyses comparatives, de redevances et de subventions, et de participation communautaire. Pour améliorer davantage l'organisme de Puerto Cortes, il faudrait toutefois le doter de ressources supplémentaires en comptabilité et en économie de l'eau et de l'assainissement. De plus, l'absence de balises institutionnelles susceptibles de soustraire l'ERL aux influences politiques suscite certaines préoccupations. Il est de première importance de rattacher l'ERL à l'ERSAPS pour lui permettre de conserver son efficacité et pour promouvoir l'approche localisée de la surveillance et de la réglementation préconisée par la Loi Marco.

#### Caractéristiques de succès

**Tableau 6. Moyenne des dépenses mensuelles en services à Puerto Cortes (2005)**

Service	\$US	%
Téléphone cellulaire	21,17	26,49
Électricité	23,82	29,80
Téléphonie filaire	18,52	23,18
Câblodiffusion	11,11	13,90
Eau potable	3,33	4,17
Assainissement	1,96	2,45
<b>Total</b>	<b>79,91</b>	<b>100 %</b>

L'exemple de cette municipalité, qui a réussi à instituer un service public d'eau et d'assainissement à gestion indépendante dans une ville de taille moyenne, offre une avenue des plus intéressantes pour un Honduras en voie de décentraliser le secteur. À sa base, le modèle de Puerto Cortes s'appuie sur le principe clairement défini dans la Loi Marco selon lequel les redevances *correspondent au coût réel des services*. En ce sens, Puerto Cortes a établi un barème qui tient compte *des coûts opérationnels, des coûts d'entretien, des coûts reliés à la réglementation et aux investissements, ainsi que de la dépréciation des immobilisations et du service de la dette*. En conséquence, APC facture des montants distincts pour les divers niveaux de consommation comptée (0,12 à 0,35 \$US par mètre cube) et de consommation non comptée (4,66 à 18,63 \$US) par mois.

La force de ce modèle réside non seulement dans la place accordée à la sensibilisation sociale aux étapes préliminaires du projet, mais aussi dans une approche équilibrée qui fait appel à des capitaux mixtes et qui emprunte au secteur privé un style de gestion responsable, transparent et financièrement efficace. Fait important, le modèle de Puerto Cortes a suscité l'attention de la communauté nationale et internationale pour son approche participative et sa capacité de mettre en œuvre un processus de développement efficace. Plus encore, il semble que le modèle ait été institutionnalisé à l'échelle de la ville par suite d'une élection municipale qui a porté un nouveau parti politique au pouvoir. Même si les adversaires de la décentralisation continuent de clamer que les droits de dock placent cette ville dans une situation privilégiée, qui lui a permis de financer ces changements, et prétendent encore que les plus petites villes n'ont pas accès à de telles ressources financières, il semble évident, d'après l'analyse qui précède, qu'un modèle de gestion bien structuré et soutenu par un engagement politique fort peut être seul garant du succès. Toutes les villes honduriennes peuvent tirer un enseignement utile des diverses mesures qui ont fait de Puerto Cortes l'un des plus beaux exemples à suivre du Honduras.

## San Pedro Sula :

### Un exemple de participation du secteur privé

Située au nord-ouest du Honduras, la ville de San Pedro Sula est la deuxième grande ville du pays, après Tegucigalpa, et compte une population d'environ 700 000 habitants. Plus important encore, la vallée de la Sula est le centre économique et industriel du pays. En raison d'une croissance démographique évaluée à 5 % par année et de l'essor des exportations qui a suivi l'émergence des parcs industriels, vers la fin des années 1990, la Division municipale de l'eau (DIMA) a vu son avenir financier se précariser. Alimenté par des intérêts politiques, le gel des redevances d'eau, qui ne tenaient pas compte du taux d'inflation, plaçait l'organisme dans une grave situation et l'endettait au point où elle n'était plus en mesure d'assumer son rôle de prestataire de services d'eau et d'assainissement (Constance, 2004). À l'instar du SANAA, l'insécurité financière de la DIMA a entraîné un changement marqué de la prestation des services à San Pedro Sula. Grâce à un accord de prêt que lui a consenti la BID pour son Programme de développement municipal, San Pedro Sula s'est lancée dans une série d'initiatives à grande échelle pour améliorer ses services.

Le recours à un contrat de concession lui semblait être le meilleur moyen d'obtenir les capitaux dont elle avait grand besoin pour développer le secteur de l'eau. À l'issue d'un processus d'adjudication à deux étapes, le contrat a été octroyé à l'exploitant qui proposait les tarifs les plus bas. Le consortium italo-hondurien Aguas de San Pedro (ASP), qui proposait un tarif inférieur à celui que facturait alors la municipalité, s'est vu octroyer, en 2000, une concession de trente ans pour exploiter les systèmes d'eau et d'assainissement de la ville. C'était la première fois que le secteur privé participait à la prestation de services publics au Honduras. C'était aussi la fin du gel des redevances auquel la DIMA avait habitué la population. ASP se réservait en effet le droit de rajuster les redevances tous les six mois en fonction des taux d'inflation et appliquait un redressement unique, pouvant atteindre 20 %, à toutes les factures (Constance, 2004).

### Concessions, investissements et développement

La municipalité de San Pedro Sula (MSPS) a institué une Unité de surveillance des concessions (USC) pour superviser les services impartis à l'échelle locale et encourager la participation d'autres investisseurs du privé à des secteurs comme les stationnements publics, la gestion des déchets solides, les marchés et les systèmes routiers urbains (BID, 2002). Notons ici que l'USC a des liens politiques avec la municipalité. Contrairement à l'ERL de Puerto Cortes, qui est politiquement indépendant et se compose exclusivement de représentants de la société civile, l'USC de San Pedro Sula est financée directement par la municipalité et se compose de membres issus de la

classe politique et de la société civile. Elle fait donc effectivement partie du gouvernement local. Pour permettre une plus grande économie dans la réglementation des contrats de concession et asseoir ses pouvoirs de réglementation, l'USC devrait être financée à même les paiements versés à la municipalité, comme le fait ASP à Puerto Cortes, et s'abstenir de toute activité politique. De la même manière, et comme c'est également le cas à Puerto Cortes, l'USC devrait être officiellement rattachée à ERSAPS pour préserver l'orientation décentralisatrice de celui-ci.

2006). Quand on sait que le pourcentage d'ENC s'élevait à 64 % en avril 2006, (Gresta, 2006), l'installation des compteurs, qui est l'une des conditions nécessaires du contrat de concession, revêt une importance capitale. Les efforts déployés par ASP pour installer des compteurs dans les quartiers à faible revenu qui en sont dépourvus se sont toutefois heurtés à la résistance de certaines collectivités, qui exigent que les services soient améliorés avant que les compteurs ne soient installés (Constance, 2004).

### Résistance à la participation du secteur privé

Une telle résistance s'explique par un manque d'information et de sensibilisation sociale au sein des collectivités, même si ASP a lancé une série d'initiatives dans ce sens. Il est évident que, dès le départ, la MSPS aurait dû expliquer clairement aux résidents pourquoi la gestion des opérations et la prestation des services changeaient de mains et passaient de la DIMA à ASP. La municipalité n'a pas tenu compte de la méfiance générale de la société hondurienne à l'égard de la « privatisation » et n'a pas accordé suffisamment d'importance à la nécessité d'expliquer en termes clairs les relations institutionnelles entre la MSPS et ASP. Il n'y a pas eu non plus d'information suffisante sur la nécessité d'installer des compteurs, la fonction qu'ils remplissent et la manière dont ils mesurent la consommation.

Les entretiens révèlent qu'un certain nombre de résidents croyaient à tort que la consommation mesurée par un compteur dépendait du nombre de rotations, qui sont dues aux arrivées d'eau ou d'air. C'est le point de départ des problèmes actuels que connaît ASP. Les résidents de collectivités à faible revenu comme Cofradia et Chamelecon, dont le service était rationné, laissaient leurs robinets ouverts dès que l'eau commençait à couler pour recueillir et emmagasiner la plus grande quantité d'eau possible. De plus, l'entretien de l'infrastructure était généralement médiocre dans ces collectivités, où l'USC a découvert des fuites d'eau dans 90 % des ménages (Valencia, 2006). Tous ces facteurs ont fait que les résidents de ces communautés ont conclu que les compteurs étaient inexacts à la vue des factures élevées qu'ils recevaient (et dont ASP exigeait l'acquittement complet), au lieu d'évaluer les coûts financiers de grandes consommations d'eau.

ASP pourrait remédier à cette situation, même après coup, en proposant une solution à trois volets. En premier lieu, elle pourrait effectuer un suivi des initiatives d'information et de sensibilisation sociale à l'échelle de la ville, avec le concours de la MSPS. Ce suivi permettrait de définir clairement quel type d'information il faudrait fournir aux abonnés pour les inciter à changer leurs comportements de consommateurs. En deuxième lieu, ASP et le MSPS pourraient envisager de financer les réparations nécessaires pour remédier aux fuites d'eau parallèlement à des programmes d'information sur la consommation et la

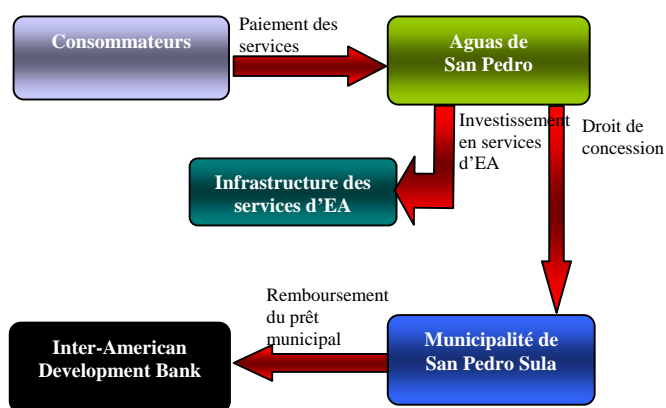


Figure 3. San Pedro Sula Flux du financement. Non à l'échelle..

Les rapports indiquent que, durant les cinq premières années du contrat, ASP a investi environ 20 millions \$US, tandis que la DIMA n'a géré que 1,5 million \$US pendant la même période (Lopez, 2006). Les investissements d'ASP ont donné plusieurs résultats : en 2003, il y avait 13 600 raccordements de plus, la proportion de ménages recevant des services d'eau résidentiels passait de 84 à 93 % et le pourcentage d'eau de robinet traitée grimpa de 22 à 80 % (Constance, 2004). Selon ASP, la zone de desserte d'eau potable couvre actuellement 98 % du territoire de la ville. Environ 70 000 ménages sont dotés d'un compteur et quelque 30 000 abonnés sont facturés à tarif fixe (le plus bas étant d'environ 2 \$US par mètre cube et par mois).

Durant les trente années que durera la concession, ASP effectuera des investissements en capital de 207,9 millions \$US dans le secteur, dont 115,2 millions \$US iront aux services d'eau et 92,7 millions \$US au réseau d'égouts (BID, 2006). Ces investissements seront essentiels à la viabilité financière des activités de l'ASP : ils permettront d'élargir la zone de desserte des services d'eau et d'assainissement, et ils seront rentabilisés par le plus grand nombre de lectures de compteur et par une perception plus efficace des factures. Ce fait est d'une importance toute particulière dans les quartiers à faible revenu, où l'ASP inspire peu de confiance aux résidents et où les attentes en matière d'amélioration des services sont très élevées (Constance, 2004; Gresta,

conservation de l'eau. En dernier lieu, une entente pourrait être conclue avec les ménages à faible revenu où des compteurs viennent d'être installés pour leur permettre de payer un montant fixe pendant un certain nombre de mois sans que leur consommation cesse d'être mesurée. Durant cette période, ASP sensibiliserait les ménages aux baisses de coûts qu'entraîne une consommation avisée de l'eau.

### *Caractéristiques de succès*

ASP s'efforce actuellement d'améliorer ses relations sociales par l'entremise de son Unité du développement communautaire et des relations interinstitutionnelles. Dans le cadre d'un nouveau partenariat formé avec l'UNICEF, le ministère de l'Éducation et la MSPS, APS s'est jointe à l'Initiative pour la convivialité et la santé dans les écoles. Lancé en juillet 2006, le programme vise à améliorer les installations sanitaires de huit écoles urbaines et de trois écoles rurales de San Pedro Sula. ASP a investi environ 43 000 \$US dans la conception et la construction de toilettes et de lavabos dont bénéficieront quelque 6 700 élèves. Pour assurer la viabilité du programme, 126 enseignants locaux reçoivent parallèlement une formation de l'UNICEF sur les pratiques d'hygiène, lesquelles seront intégrées à l'enseignement de l'école.



*Initiative pour la convivialité et la santé dans les écoles : Construction de toilettes et de lavabos dans le quartier Chamelecon, à San Pedro Sula.*

*Photo: Eric Dickson*

Le programme vise, au moyen d'activités scolaires auxquelles participent les membres de la famille, à établir un dialogue dans lequel les enfants joueront un rôle central du fait qu'ils impliqueront les membres de la communauté dans un processus interactif d'apprentissage et de changement des comportements. ASP espère, et elle est peut-être un peu trop optimiste à cet égard, que ce programme améliorera les relations entre l'entreprise, les collectivités à faible revenu et la municipalité. Il importe de noter également qu'une étude préliminaire sera réalisée pour évaluer l'impact du programme. À plus longue

échec, on espère que ce programme participatif incitera les membres de la collectivité à forger de nouveaux partenariats avec le secteur privé et les industries de San Pedro Sula et qu'il contribuera, de ce fait, à l'amélioration continue du secteur.

ASP a l'occasion de s'impliquer auprès des collectivités à faible revenu et de contribuer au développement institutionnel des JAA (conseils de l'eau) locaux, qui n'existent actuellement que dans les régions rurales périphériques de San Pedro Sula. Vu l'expérience du pays que possèdent les JAA, cette initiative pourrait être l'une des clés de l'amélioration des services dans les quartiers à faible revenu, où l'infrastructure actuelle doit être remplacée et où l'installation des compteurs se heurte à la résistance et au refus de la population. Selon le Groupe de conseil et de consultation des infrastructures public-privé (PPIAF) (2006, 239), « Le contrat autorise les Juntas Administradoras de Agua [...] et les entreprises de services d'eau privées à œuvrer en parallèle. Aguas de San Pedro Sula est tenue de créer une équipe qui fournira le soutien technique nécessaire aux Juntas. » L'équipe dont il est question ici est l'Unité de développement communautaire et des relations interinstitutionnelles qui a pour mandat d'établir des liens entre les collectivités et ASP. Bien qu'une entière collaboration entre les résidents des quartiers à faible revenu de San Pedro Sula et ASP reste improbable, on ne doit pas sous-estimer le potentiel d'un tel partenariat. Comme il met à contribution les JAA, ce partenariat pourrait en influencer les comportements collectifs et créer des changements positifs.

L'une des principales différences entre le modèle de gestion par contrat de concession de San Pedro Sula et le modèle de gestion par contrat de location de Puerto Cortes est l'existence d'un fonds en fiducie dévolu au système d'eau et d'assainissement. Cette différence peut s'expliquer par les caractéristiques inhérentes aux deux modèles. En vertu de son contrat de concession, ASP verse à la municipalité un pourcentage de ses recettes, mais doit également réinvestir dans le secteur (207, 9 millions \$US) et réaliser une marge bénéficiaire. Ceci autorise non seulement la MSPS à affecter les fonds reçus d'ASP à d'autres secteurs, mais assure aussi le développement continu de l'infrastructure d'eau et d'assainissement de la ville, comme le montre le succès qu'a connu ASP en élargissant le réseau de la ville. À Puerto Cortes, en revanche, APC paie un « loyer » pour exploiter le système et ce loyer, déposé dans un compte en fiducie, ne peut être réinvesti que dans de nouveaux projets de développement du secteur. Comme nous l'avons montré plus haut, ce mécanisme se caractérise par le haut degré de transparence et d'imputabilité de la municipalité en matière d'investissements et garantit la bonne utilisation des fonds. En ce sens, la création d'un fonds en fiducie à San Pedro Sula pourrait améliorer le processus de développement du secteur. Il faudrait pour cela que le contrat stipule qu'une partie des recettes générées par la concession soit réinvestie

dans des secteurs connexes, comme la gestion des déchets solides ou le drainage.

### **Les conseils de l'eau communautaires**

Depuis les années 1970, un conseil local de l'eau appelé *Junta Administradora de Agua* (JAA) assume la responsabilité de la gestion et de l'entretien des systèmes d'eau et d'assainissement dans de nombreuses régions urbaines et périurbaines du Honduras. Au fil des ans, les JAA se sont imposés comme des chefs de file communautaires du secteur à l'échelle du pays et ont, peu à peu, gagné le soutien et l'adhésion de la population pour leur efficacité et la valeur de leurs services. À cet égard, la Loi Marco stipule (à l'article 17 du chapitre IV) que les municipalités doivent accorder leur préférence aux JAA par rapport aux autres fournisseurs de services pour l'exploitation totale ou partielle du système. Il est douteux que cette clause de la Loi Marco aboutisse à une déconcentration généralisée du JAA à l'échelle locale, mais elle témoigne indéniablement de la capacité potentielle qu'on lui prête.

Il faut noter ici que le droit de gérer les systèmes d'eau est souvent une source de conflit entre le conseil de l'eau et le *patronato* local dans de nombreuses collectivités. Le *patronato* est un comité de développement local qui doit être institué dans chaque municipalité du Honduras en vertu de la loi. Le conseil de direction est élu directement par les membres de la communauté et doit représenter les intérêts de celle-ci dans la municipalité où il réside. En raison de leur statut juridique, les *patronatos* constituent également le canal officiel par lequel passe la communauté pour obtenir des organismes municipaux, privés ou nationaux l'aide (financière, technique ou autre) nécessaire à la mise en œuvre de projets locaux [Banque mondiale (2006), Segnestam (2006), Mery Corps (2001)]. En ce sens, de nombreux *patronatos* estiment que les JAA empiètent sur le statut légal dont ils jouissent au sein de la collectivité et restreignent leur capacité d'assumer la gestion opérationnelle du secteur de l'eau. De leur côté, les JAA soutiennent qu'ils se distinguent de leurs rivaux par le fait qu'ils oeuvrent exclusivement dans le secteur de l'eau, que les fonds sont uniquement investis dans les initiatives reliées à ce secteur et que ce mandat ponctuel accroît la transparence, l'imputabilité et la confiance au sein de la collectivité.

Il est indéniable que tous les JAA ne possèdent pas la capacité de gérer et de maintenir un système de distribution d'eau ou un système d'assainissement. L'analyse qui suit tente malgré tout de synthétiser les pratiques exemplaires (plutôt que courantes) que fait ressortir notre recherche sur le potentiel des JAA en milieu urbain et périurbain.

### ***Le rôle des conseils de l'eau communautaires***

Les JAA, qui se composent de bénévoles, mobilisent les résidents de la collectivité et travaillent en collaboration

avec le SANAA pour créer des réseaux axés sur les ressources des bassins hydrologiques locaux ou les livraisons par camion d'eau. Le SANAA fournit les ressources financières et techniques à la communauté, et aide également les JAA à se doter de la capacité institutionnelle nécessaire pour assurer la viabilité du système une fois qu'il leur a été dévolu. Dans les régions où le SANAA est absent, les ONG sont particulièrement bien placées pour mettre en contact la collectivité et le SANAA et faciliter leur collaboration<sup>1</sup>.

Selon la taille et la capacité que lui confère sa présence dans la collectivité, le JAA assume la responsabilité de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement, encourage les bonnes pratiques d'utilisation et fournit un soutien technique au sein et au-delà de la collectivité pour les questions qui concernent la plomberie et le traitement de l'eau (Banque mondiale, 2004). De plus, il apporte une contribution importante à la sensibilisation sociale en matière de prestation des services d'eau. Il contribue, en d'autres termes, à la création d'une « culture de l'eau ». Les rapports indiquent fréquemment que la population sait peu de chose de la logistique matérielle, des coûts financiers et de l'impact environnemental associés à la prestation des services d'eau et d'assainissement. La conservation de l'eau est une pratique « inexistante » chez de nombreux résidents, qui ne comprennent pas non plus pourquoi l'eau, qu'ils considèrent comme un cadeau de la nature auquel tout le monde a droit, devrait être payée. Cette attitude explique pourquoi certains ménages raccordés à un réseau ne donnent pas priorité au paiement des services ou laissent s'accumuler des factures mensuelles qui finissent par atteindre des sommes exigibles importantes au lieu d'acquitter régulièrement les coûts modestes qui leur sont demandés. Le JAA est par conséquent très bien placé pour agir comme agent de changement au sein des collectivités à faible revenu et pour y promouvoir de nouvelles approches de gestion de l'eau, ce qui incitera du même coup les collectivités locales à participer au développement de la prestation des services.

<sup>1</sup> C'est notamment le cas à El Guapinol, où CARE Honduras a collaboré avec la JAA et où le SANAA a mis à leur disposition un agent de liaison communautaire.

### La formation d'un JAA

Les points forts, les points faibles et les approches de gestion propres à chaque JAA dépendent en grande partie de sa composition. Pour se doter d'une capacité de haut niveau, les membres de la collectivité nomment un groupe d'hommes et de femmes qui formeront un nouveau JAA. Ce groupe élu par des pairs suit ensuite un programme de formation officialisé, animé par des représentants du SANAA. Le programme porte sur les principaux aspects de l'établissement des tarifs, les facteurs à prendre en considération pour gérer et entretenir les systèmes, les pratiques de désinfection, les mesures d'expansion du réseau et l'administration générale d'un JAA.

Il y a d'importantes leçons à tirer de l'analyse et de la synthèse des meilleures pratiques. Ce travail fournira une plate-forme officialisée à partir de laquelle on pourrait tracer les balises d'une décentralisation des services dans les régions à faible revenu tout en établissant des méthodologies reconnues pour la formation de nouveaux JAA. Les JAA qui ont fait preuve de pratiques de gestion avisée ont réussi à fournir un service de distribution d'eau chlorée fonctionnant jour et nuit, à des tarifs assez abordables pour permettre la viabilité et l'expansion du système. Par exemple, dans la localité de Villa Cristina, à Tegucigalpa, le JAA facture environ 5 \$US par mois à chaque ménage, ce qui lui permet de tirer des recettes suffisantes pour contrebalancer les coûts de consommation et les coûts connexes, comme les frais d'exploitation, la consommation d'énergie aux postes de pompage, la rémunération de sept employés de soutien et le financement de projets d'expansion du système à des terres vacantes pouvant abriter 350 ménages.



Fournisseurs d'eau privés à petite échelle dans une localité à faible revenu de Tegucigalpa.

Photo: Eric Dickson

De tels résultats ne sont possibles que si la collaboration entre le SANAA, la municipalité et le JAA s'appuie sur une forte participation de la collectivité, où les ménages

acceptent non seulement de verser une contribution



Bureau du Conseil de l'eau local à Mezapa (Atlantida).

Photo: Eric Dickson

financière, mais de consacrer une portion prédéterminée de leur temps à la construction d'un nouveau système. (À titre d'exemple, la contribution s'établit à 42 \$US et la durée de travail à 26 jours par ménage dans l'une de ces collectivités.) Le fonds de démarrage constitué par la collectivité peut alors être utilisé pour acheter les équipements nécessaires à la construction du réseau ou, dans les petites villes, obtenir l'aide financière supplémentaire de la municipalité pour acquérir le bassin hydrologique. Dans ce dernier cas, le bassin hydrologique devient une zone protégée et fermée à tout développement futur. La zone peut profiter d'une sécurité officielle et être reboisée au besoin. Des mesures sont également prises pour empêcher toute contamination future due aux activités polluantes.

« Chaque conseil de l'eau communautaire doit compter sur sa propre créativité. »

Le président du JAA de Colonia Villa Cristina (Tegucigalpa)

### Gestion opérationnelle

Pour garantir la qualité de l'eau provenant des systèmes gérés par le JAA, des échantillons issus de bacs de répartition doivent être envoyés deux fois par année au SANAA et une fois par mois aux centres de santé régionaux. Cependant, dans les deux cas, les résultats des analyses doivent être clairement et régulièrement communiqués au JAA pour permettre à celui-ci d'asseoir la transparence et l'imputabilité de sa gestion au sein de la collectivité. À cet égard, les systèmes de chloration jouent un rôle central dans la bonne gestion des activités du JAA. Les petits centres urbains utilisent généralement des systèmes de chloration manuelle, mais les plus grandes villes sont dotées de systèmes automatisés plus perfectionnés qui permettent de réaliser de plus grandes économies d'échelle sur l'achat de chlore. Les plus petits

JAA des villes et villages avoisinants profitent de ces avantages en achetant le chlore résiduel à un coût subventionné, ce qui leur permet de réinjecter les capitaux nécessaires dans leur organisation et d'améliorer la qualité de l'eau dans les collectivités économiquement moins bien nanties.

La bonne gestion financière est essentielle à la transparence des activités des JAA, qui doivent gagner et conserver la confiance des collectivités qu'il représente. À cet effet, les JAA retiennent généralement les services d'un trésorier ou d'un administrateur chargé de superviser les aspects financiers des activités, notamment la perception des redevances et les comptes en souffrance. Parmi les systèmes qu'utilisent les JAA, le plus transparent (et aussi le plus sûr, vu les taux de délinquance élevés qui sévissent dans les régions urbaines) est sans doute celui du dépôt : les abonnés ne remettent pas directement d'argent au JAA, mais déposent le montant de leur facture dans un compte bancaire du JAA auquel seul le trésorier ou l'administrateur a accès. Les gérants de la banque enregistrent ces dépôts et émettent un reçu qui tient compte de reçu et qu'ils soumettent au JAA. De son côté, le JAA fait état de l'utilisation de tous ces fonds et donne aux résidents de la collectivité libre accès à ses comptes. Le JAA prélève un pourcentage fixe de chaque paiement (de 5 à 7 %) pour alimenter son fonds d'épargne, payer les coûts environnementaux liés à ses services, agrandir le système ou faire fructifier son compte bancaire. Les économies financières que le JAA réalise avec le temps peuvent également servir à financer diverses améliorations sociales liées à la prestation des services d'eau et d'assainissement et approuvées par la collectivité. Nos sources indiquent que pour alléger les coûts relativement élevés qu'assument les ménages particulièrement pauvres, le JAA a mis sur pied un plan de remboursement graduel en puisant les manques à gagner dans son fonds d'épargne.



Livrets de reçus annuels distribués par le JAA aux résidents raccordés à un réseau d'eau dans la ville Santa Rosa del Norte (Atlántida).

Photo: Eric Dickson

Les JAA font preuve d'un esprit plus philanthropique encore : certains groupes, comme les personnes âgées, les

écoles et les églises, peuvent être dispensés de payer les services qu'ils reçoivent. Dans ces cas, le coût des services est assumé par l'ensemble de la collectivité au moyen des paiements qu'elle verse au JAA. Selon nos observations, ces JAA qui fonctionnent comme des entreprises légitimes socialement responsables, où les « investisseurs » sont les membres de la collectivité auxquels le JAA est seule comptable, obtiennent l'acceptation sociale et le soutien nécessaires pour fournir des services à prix abordable.

L'expansion du système rendue nécessaire par la hausse continue des taux d'urbanisation est sans doute le plus gros défi que devront relever les JAA en raison des investissements en capital qu'il requiert. À cet égard, les JAA ont pour pratique courante de catégoriser les ménages qui demandent un nouveau raccordement et de déterminer, en conséquence, les droits exigibles pour faire partie du réseau. Dans une collectivité périurbaine, les droits sont les suivants : 212 \$US pour les ménages reliés à une famille de la collectivité qui a participé à la construction du réseau et fourni la contribution financière susmentionnée, 318 \$ pour les ménages nouvellement arrivés et 477 \$ pour les ménages qui décident de ne pas participer à la construction initiale et de ne pas verser de contribution financière. Ces derniers droits sont intentionnellement très élevés dans le but d'inciter la communauté à s'impliquer, dès le départ, dans le développement du système et d'empêcher la formation de groupes isolés.

Pour garantir que le JAA reste intégré à la collectivité, la loi exige que la composition de l'équipe soit renouvelée tous les deux ans. Comme nous l'avons déjà indiqué, les délégués du JAA sont élus d'après le nombre de suffrages exprimés par la collectivité. Un délégué déjà élu peut toutefois être réélu pour une période supplémentaire de deux ans. Les employés rémunérés, s'il y a lieu, comme l'administrateur ou les autres employés de soutien, sont maintenus à leur poste afin de donner une certaine continuité aux activités de gestion du JAA sans empêcher toutefois l'analyse critique des nouveaux délégués qui prennent la relève des opérations de gestion et les changements constructifs qu'ils pourraient proposer. Dans les régions urbaines, une approche intéressante a été adoptée : la formation de JAA « intercommunautaires » destinés à faciliter la mise en œuvre de changements graduels et conséquents dans un grand éventail de collectivités. À Tegucigalpa, par exemple, neuf JAA à présidence tournante se rencontrent tous les deux à trois mois pour analyser la situation des JAA et élaborer des plans collectifs visant à améliorer les opérations des divers JAA. L'efficacité de ces JAA intercommunautaires reste toutefois à être prouvée de manière plus officielle.

### *Caractéristiques de succès*

Les JAA sont forcément limités et ne parviennent pas tous à fournir un service de qualité. Leur action, qui compte autant de réussites que d'échecs, s'enracine dans la notion

de leadership communautaire, qui est le fondement même de leur viabilité. Comme on l'a montré plus haut, ce n'est ni le profit ni une quelconque récompense matérielle qui motive la participation et le bénévolat des membres. Les JAA dépendent de l'engagement et de la motivation personnelle de ses membres. Bien que les exemples de réussite soient nombreux parmi les JAA efficaces et bien structurés, on ne peut ignorer que le manque d'institutionnalisation et la dépendance à la personnalité des leaders créent certaines limites. Comme le résume bien Urquiza (2006, 7), « il ne suffit pas de construire des systèmes autonomes; il faut encore s'adjoindre l'existence d'unités qui les géreront avec efficacité ». « Pour mettre sur pied un système de gestion adéquat, il faut accroître les investissements en promotion, en renforcement de capacité et en surveillance des unités administratives », dit-il.

En raison de la tendance à la décentralisation qui se manifeste au Honduras, il est du meilleur intérêt du gouvernement hondurien et de la collectivité elle-même de s'impliquer activement dans les JAA et de les doter de l'efficacité opérationnelle que leur confère la Loi Marco. Dans le cas où un JAA omettrait de fournir les services dont il est responsable, la municipalité a le droit légal de reprendre en mains la gestion du système. Or, le manque d'expérience et de capacité de nombreuses municipalités dans ce domaine risque d'accélérer la détérioration des services ou d'ouvrir la voie au secteur privé, ce que les membres des JAA et de nombreux Honduriens en général voient d'un mauvais œil. En définitive, la viabilité des JAA au Honduras dépend en grande partie des individus qui les composent et de ceux qui soutiennent leurs activités.

## Tegucigalpa:

### Un exemple de partenariat tripartite

Selon les prévisions démographiques, il y aurait 1,1 million d'habitants à Tegucigalpa (ONU-Habitat, 2003) et cette population devrait doubler au cours des vingt-cinq prochaines années (Angel, 2004). La ville se caractérise par une déficience prononcée des services d'eau et d'assainissement. Environ 40 % des résidents de Tegucigalpa vivent dans des établissements périurbains qui

ont proliféré de manière informelle au cours des quelques dernières décennies. Ces établissements sont souvent situés sur les versants escarpés de collines qui entourent la ville, au-delà de la hauteur maximale officielle (1 100 mètres) qui leur permettrait d'être raccordés au réseau d'eau public (Banque mondiale, 2003; BDP, 2006). L'expansion de l'infrastructure d'eau et d'assainissement et la prestation des services dans ces établissements sont problématiques ou inexistantes en raison de leur localisation, des origines informelles de leur développement, des coûts plus élevés que nécessiterait l'infrastructure nécessaire, comme des postes de pompage multiples, et des problèmes que pose leur mode de tenure foncière. On estime qu'environ 38 % des ménages ne sont pas raccordés au système de canalisations du SANAA (Banque mondiale, 2002). Plus encore, les plans d'expansion ne tiennent pas compte de ces établissements. Dans ces conditions, des solutions de rechange à la prestation des services d'eau deviennent essentielles au développement du secteur. Deux programmes destinés à combler la pénurie des services dans ces zones se démarquent des autres : le programme Agua Para Todos (De l'eau pour tous), dirigé par une unité spéciale du SANAA, et une initiative municipale plus récente appelée Agua para Vivir (De l'eau pour la vie).

Le paradoxe de ces collectivités périurbaines à faible revenu de Tegucigalpa (et plus généralement de tous les pays en développement) est que, du fait qu'elles ne sont pas raccordées à un système de canalisations, elles doivent payer jusqu'à cent fois plus que les collectivités raccordées à un système normal un service qui n'est même pas fiable et qui leur livre une eau de qualité douteuse. En 2005, SANAA faisait état de 113 collectivités alimentées par des camions d'eau exploités par des fournisseurs privés ou détenus par le SANAA lui-même. Ces fournisseurs paient 0,025 L le gallon d'eau et le revendent 0,40 L. Quand on multiplie ces chiffres par le nombre de camions d'eau en exploitation, on estime que les communautés périurbaines de Tegucigalpa déboursent de 6,9 à 9,0 millions \$US par année, ce qui équivaut à neuf fois le revenu annuel moyen généré par le SANAA (BDP, 2006). Dans le paragraphe qui suit, nous étudierons de plus près les méthodes et les résultats associés au programme « De l'eau pour tous » et nous montrerons comment cette initiative peut donner de bons résultats, lorsqu'elle est déployée dans un environnement favorable.



Publicité sur le programme « De l'eau pour la vie » de la Municipalité de Tegucigalpa.

Photo: Eric Dickson





#### ***L'UEBD et le programme « De l'eau pour tous »***

Pour remédier à la pénurie des services dans les quartiers marginalisés, le SANAA, l'UNICEF et le secteur privé se sont alliés, en 1987, pour former une sous-division distincte du SANAA appelée Direction des établissements humains en développement (UEBD). Au sein de ce partenariat, le secteur privé représente la Chambre de commerce et de l'industrie de Tegucigalpa (CCIT), le Conseil hondurien pour l'entreprise privée (COHEP), l'Association des médias de communication (AMC) et la société Televiscentro. Des fonds de démarrage d'environ 400 000 \$US ont été réunis aux fins du financement du programme, puis transférés au CCIT qui en a assuré la gestion. Ces fonds ont également permis d'obtenir un financement bilatéral supplémentaire des gouvernements du Taiwan, du Canada, des Pays-Bas et du Japon (UNICEF, 2005). Il en est résulté une fondation légale appelée Agua Para Todos (« De l'eau pour tous »). Chaque partenaire se consacre à un volet distinct du programme : la fondation finance l'infrastructure matérielle nécessaire et s'appuie sur l'expertise du secteur privé pour s'approvisionner en matériaux à prix abordables; le SANAA fournit l'aide technique, l'UEBD facilite l'organisation communautaire, et l'UNICEF finance l'assistance technique et déploie un programme de sensibilisation à l'hygiène.



L'initiative « De l'eau pour tous » s'appuie sur la participation communautaire par l'entremise des JAA, sur le partage des coûts et sur un fonds renouvelable qui permet de recouvrer les coûts. Les collectivités admissibles au programme doivent être reliées à un JAA établi, responsable des décisions concernant la technologie, l'exploitation et l'entretien des nouveaux systèmes, la perception des redevances et l'administration générale. Selon les Nations Unies (1998), les JAA sont souvent « les premières organisations à apporter des améliorations à une collectivité ». Fait important, elles sont également responsables de l'obtention des terres nécessaires à l'emplacement des bassins de rétention, de la mobilisation de la collectivité aux fins de la construction des systèmes et de la gestion des contributions financières de la collectivité. Ces dernières doivent correspondre à 40 % des coûts, le reste étant assumé par le SANAA avec le soutien de l'UNICEF (Nations Unies, 1998; Chavarria, 2006).

Ces coûts d'investissement sont ensuite remboursés sans intérêt par les collectivités participantes, sur une période de trois à sept ans (UNICEF, 2005). Les JAA sont par conséquent responsables du versement des paiements mensuels au fonds renouvelable administré par l'UEBD, laquelle assure l'implantation durable du programme dans les établissements à faible revenu. Les redevances sont calculées «à la fois en fonction de l'amortissement des investissements et en fonction des coûts d'exploitation, ce qui comprend la facture d'eau de la SANAA ou des fournisseurs privés » (Banque mondiale, 2002, 47). Les JAA ne sont cependant pas tenus d'acheter leur eau à la SANAA et peuvent choisir de s'adresser à des fournisseurs locaux à petite échelle. Cela dit, la SANAA joue un rôle effectivement proactif au sein des collectivités et reste responsable de la programmation de projet, de la mise en oeuvre, de la supervision des travaux de construction et des activités d'acquisition de capacité des JAA, et de l'élaboration des programmes de sensibilisation à l'hygiène (de concert avec l'UNICEF).



Plus encore, la capacité de récupérer les investissements en capital au moyen de mécanismes de recouvrement devrait inciter les fournisseurs municipaux à adopter ces modèles qui leur confèrent le contrôle des systèmes d'eau et d'assainissement dans les zones urbaines.

### Leçons à tirer, considérations et recommandations

Il est urgent de renforcer la structure nationale du secteur de l'eau et de l'assainissement au Honduras, si l'on veut mener à bien le processus de décentralisation. Cependant, le peu de temps qu'il reste avant la période de transition de 2008 fait douter que la décentralisation de la prestation des services se fasse dans les délais fixés. Malgré tout, l'existence d'une législation ciblée et d'une réglementation adéquate jouera un rôle de première importance dans la bonne gestion des services d'eau et d'assainissement. À cet égard, le Honduras a atteint une étape importante de son développement : une étape où le secteur de l'eau et de l'assainissement guide et oriente le discours sur la décentralisation et les différentes approches destinées à renforcer la capacité municipale. Il faut rappeler, toutefois, que le Honduras n'est que l'un des deux pays d'Amérique centrale à s'être doté de la structure institutionnelle nécessaire à une décentralisation réussie (voir tableau 7).

### Caractéristiques de succès

Jusqu'à présent, l'UEBD a fait profiter environ 80 000 résidents de Tegucigalpa de son association avec plus 116 JAA représentant quelque 30 % des collectivités périurbaines de la ville. Son investissement total s'élève aujourd'hui à environ 8,7 millions \$US (UNICEF 2005; BDP, 2006; SANAA, 2006). Face au climat d'incertitude que crée le processus de décentralisation en cours et à l'isolement des établissements à faible revenu, le modèle « De l'eau pour tous » montre avec force comment les collectivités à faible revenu peuvent prendre en charge leur développement et devenir de précieux partenaires dans la réalisation de la décentralisation des services. Le type de collaboration auquel fait appel ce modèle fournit aux municipalités une clé pour entreprendre l'expansion des réseaux rendue nécessaire par la croissance des populations urbaines. Au moyen d'un usage efficace de partenariats publics-privés, les municipalités peuvent se donner les moyens techniques et financiers d'étendre les services aux régions marginalisées où les opérations sont actuellement gérées à l'échelle locale.

Chacun des modèles présentés dans cette étude se caractérise par des facteurs dynamiques propices à une gestion efficace et témoigne de la diversité des approches adoptées par les municipalités du Honduras. À Puerto Cortes, l'indépendance financière par rapport aux transferts du gouvernement central et un leadership politique puissant tourné vers la durabilité et l'amélioration des services ont permis d'instituer un modèle de gestion où les citoyens détiennent le contrôle de l'entreprise municipale. Produit d'un juste équilibre entre la gestion publique et la gestion privée, ce modèle permet de réinvestir les revenus générés par la ville elle-même dans l'amélioration des systèmes, ce qui favorise chez la population une meilleure

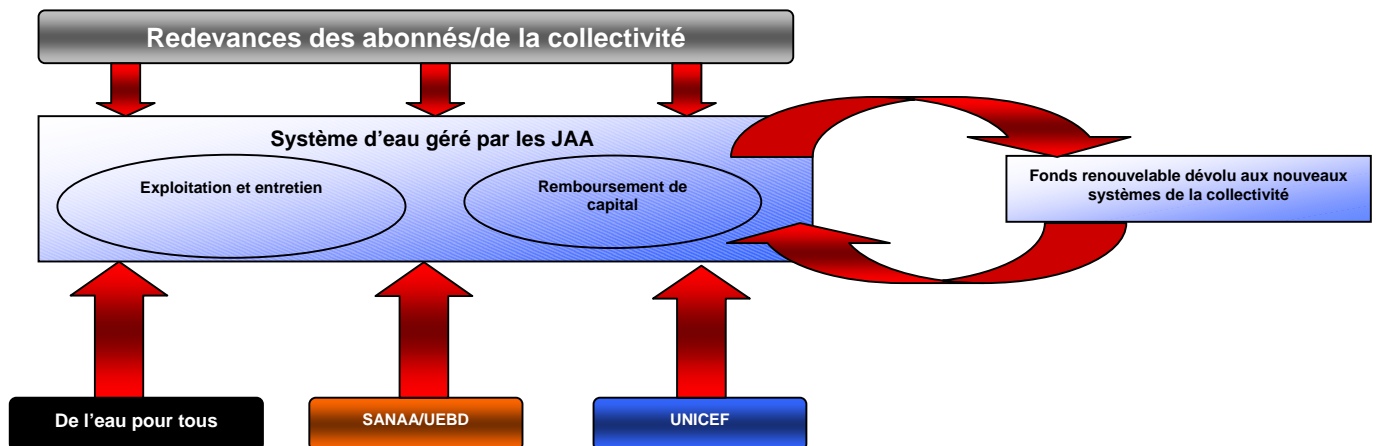


Figure 4 : Flux de financement et rôle du fonds renouvelable dans le programme « De l'eau pour tous ». Non à l'échelle

compréhension et une plus grande acceptation des hausses de tarif, qu'elle juge justifiées par l'amélioration des services. D'après ces observations, et compte tenu de la nécessité de dépolitiser la prestation des services d'eau, l'ERL de Puerto Cortes devrait être rattaché à l'ERSAPS pour renforcer la capacité institutionnelle du nouvel organisme de réglementation nationale. De plus, l'ERSAPS doit adhérer à l'ADERASA pour tirer profit du savoir institutionnel que possède cette organisation et soutenir les diverses approches de décentralisation.

Contrairement à Puerto Cortes, le modèle de San Pedro Sula repose sur les principes du profit économique. Malgré l'expansion croissante des services et ses taux tarifaires les plus bas d'Amérique centrale (voir Tableau 8), ce modèle de gestion s'est heurté à la résistance de la population, en raison d'un manque de communication entre les parties concernées et d'une forte méfiance des citoyens envers l'entreprise. Les autres municipalités qui opteront pour un système de concession à long terme semblable à celui de San Pedro Sula pourraient surmonter ces difficultés en octroyant à la société exploitante des subventions proportionnelles au rendement et financées en partie par les droits perçus. Ces subventions, qui pourraient être accordées durant une période prédéterminée aux entreprises qui atteignent les objectifs fixés au cours des deux à trois premières années, favoriseront le développement continu des infrastructures et feront mieux accepter à la population les hausses de tarif dues à l'amélioration des services. Dans la même optique, l'existence d'un fonds de fiducie réservé à des investissements dans des services publics connexes pourra convaincre la population des avantages que la ville peut tirer de la participation du secteur privé.

Dans les collectivités où les JAA prennent en mains l'exploitation, le sentiment d'appartenance de la population et l'engagement à contribuer au développement de la communauté font partie intégrante du système de gestion. Dans ce modèle, il est tout particulièrement important de créer la capacité locale nécessaire à l'entretien et à l'expansion du système en s'appuyant sur une planification financière viable et des pratiques transparentes.

C'est le cas à Tegucigalpa, où l'existence d'un fonds renouvelable jumelé aux partenariats productifs formés avec les JAA constitue les piliers d'une bonne gestion. Ce dernier modèle fournit un bon exemple d'approche économique et à faible risque dans laquelle les services d'eau et d'assainissement peuvent être étendus à des zones à faible revenu où les résidents sont disposés à payer leur part. Toutefois, malgré le succès notable que connaît le programme « De l'eau pour tous », il est impératif que la municipalité de Tegucigalpa soit convenablement préparée à prendre en charge la gestion du système. Ce processus est actuellement entravé par le manque de coordination et de coopération entre la municipalité et le SANAA.

**Tableau 7. Structure institutionnelle et réglementaire en Amérique centrale**

Pays	Séparation des rôles	Loi sur l'eau	Plan national de l'eau	Régime tarifaire clair
Belize	Non	Non	Non	Oui
Costa Rica	Non	Non	Non	Non
El Salvador	Non	Non	Non	Non
Guatemala	Non	Non	Non	Non
Honduras	Oui	Oui	Oui	Non
Mexico	Non	Non	Non	Non
Nicaragua	Oui	Oui	Oui	Non
Panama	Oui	Oui	Non	Non

**Tableau 8. Barème des redevances d'eau en Amérique centrale (août 2005)**

Pays	\$US / 20 m <sup>3</sup>	\$US / 30 m <sup>3</sup>	\$US / 45 m <sup>3</sup>
Guatemala	5,11	6,71	8,11
Honduras <i>Tegucigalpa</i> <i>San Pedro Sula</i> <i>Puerto Cortes</i>	<b>1,26</b> <b>2,53</b> <b>1,90</b>	<b>4,26</b> <b>4,23</b> <b>2,85</b>	<b>15,75</b> <b>6,34</b> <b>5,69</b>
El Salvador	3,24	7,63	11,44
Nicaragua	4,66	11,36	16,91
Costa Rica	7,25	12,15	19,50

Du point de vue plus large du processus de décentralisation, il est essentiel de poursuivre le développement institutionnel des JAA dans les zones urbaines au moyen de projets pilotes conçus et mis en œuvre pour fournir la capacité et le soutien technique nécessaires à la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement. Dans le cas improbable où un grand nombre de collectivités à faible revenu seraient officiellement intégrées au réseau dans un proche avenir, de tels projets pourraient nous éclairer sur la manière dont les approches et méthodes adoptées par les JAA dans les zones rurales pourraient être adaptées à divers milieux urbains. Cette information revêt une importance considérable pour le Honduras à l'approche de l'an 2008, d'autant plus que le *Plan stratégique de modernisation du secteur de l'eau et de l'assainissement* insiste sur la présence des JAA dans les zones rurales, mais passe sous silence son rôle potentiel dans les centres urbains et les petites villes.

**« Ce panorama rend essentiel le développement de modèles locaux plus durables qui s'adapteront aux véritables besoins du secteur et de la collectivité. »**  
*Gaston Urquiza*

En conclusion, un certain nombre de clarifications seront nécessaires pour mener à bien le processus de décentralisation. Il faudra indiquer notamment comment le processus de décentralisation sera financé au Honduras, si des projets pilotes sont mis sur pied durant la période de transition pour renforcer la coopération entre le SANAA et les municipalités locales, comment les jalons seront établis et comment les progrès seront évalués dans diverses municipalités en tenant compte de leurs réalités distinctes. Il sera également essentiel de renforcer les municipalités au moyen d'initiatives concertées qui leur permettront d'améliorer leur connaissance technique, économique et sociale de la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement. Grâce à l'aide technique du SANAA, aux services-conseils stratégiques du CONASA et aux fonctions de surveillance de la réglementation de l'ERSAPS, les municipalités pourront disposer de moyens concrets pour se doter du cadre institutionnel nécessaire à leur succès. Celui-ci continuera, toutefois, de dépendre d'une sensibilisation sociale à grande échelle et d'une meilleure compréhension des responsabilités institutionnelles au sein de la population. Il faudra pour cela encourager la participation des collectivités et, tout aussi important, s'assurer que les Honduriens comprennent bien la logistique matérielle, les coûts financiers et l'impact environnemental des activités reliées à la prestation des services d'eau et d'assainissement. Du fait que la loi exige désormais que les nouveaux régimes tarifaires compensent les frais d'exploitation et correspondent aux véritables coûts des services, les redevances devraient normalement augmenter. Mais les expériences de Puerto Cortes, San Pedro Sula et Tegucigalpa montrent clairement que les populations urbaines pauvres peuvent et veulent contribuer financièrement à l'amélioration des services lorsqu'elles sont convenablement informées.

Il reste encore beaucoup à faire avant 2008, mais le Honduras fournit malgré tout un bon exemple des diverses options qui s'offrent aux gouvernements en voie de décentralisation. Sans perdre de vue les réalités propres à chaque municipalité, on peut s'inspirer des modèles présentés dans cette recherche pour explorer les diverses avenues qui mènent à la décentralisation.

## Bibliographie

- Aguas de Puerto Cortes, Municipalidad de Puerto Cortes, 2006. *Propuesta Tarifaria de Agua Potable y Alcantarillado Sanitario*. Puerto Cortes, Aguas de Puerto Cortes.
- Aguas de San Pedro, 2006. *Escuela Amiga Y Casa Saludable*. Document non publié.
- Aguas de San Pedro, 2006. *Inversiones y Sistema Sanitario de ASP 1er Trimestre*. San Pedro Sula, Honduras, ASP.
- Aguilera, J., 09/25/06. Directeur général de *Aguas de Puerto Cortes*. *Entrevue personnelle*, Puerto Cortes.
- Angel, S. et al., 2004. *Rapid Urbanization in Tegucigalpa, Honduras: Preparing for the Doubling of the City's Population in the Next Twenty-Five Years*. Princeton, New Jersey, Woodrow Wilson School of Public and International Affairs, Princeton University.
- Atuan, I., 9/11/2006. *Fundación Agua Para Todos*. *Entrevue personnelle*, Tegucigalpa.
- Banque interaméricaine de développement, 2002. *San Pedro Sula Municipal Development Program Phase II* No. HO-0175). Washington, DC. Banque interaméricaine de développement.
- Banque interaméricaine de développement. *Entra en Servicio Proyecto de Alcantarillado de Puerto Cortes*. Disponible au 3/27/2006 sur le site <http://enet.iadb.org/idbdocswebservices/idbdocs/Internet/IADBPUBLICDOC.aspx?docnum=611784>
- Banque interaméricaine de développement. *Project Abstract, Honduras: San Pedro Sula Water And Sewerage Project*. Disponible au 3/27/2006 sur le site <http://www.iadb.org/EXR/doc98/pro/aho0211.pdf>
- Banque interaméricaine de développement. *Water & Sanitation Sector In Central America - Challenges And Opportunities*. Disponible en juillet 2006 sur le site [www.iadb.org/biz/ppt/0206avendano.pdf](http://www.iadb.org/biz/ppt/0206avendano.pdf)
- Banque mondiale, 2002. *Urban Services Delivery And The Poor: The Case Of Three Central American Cities*. N° 22590. Washington, DC, Banque mondiale.
- Banque mondiale, Water And Sanitation Program, 2004. *New Roles For Rural Water Associations And Boards In Honduras*. Lima, Pérou, Banque mondiale.
- Banque mondiale, 2006. *Bank Management Response to Request for Inspection Panel Review of the Honduras Land Administration Project*. Washington, DC. Banque mondiale.
- Chavarria, R., 04/28/06. UNICEF. *Entrevue personnelle*, Tegucigalpa.
- Chirinos, R., & Jimenez, F., 2004. *Methodology For Water Payment Determination In Rural Micro-Watersheds In Honduras / Metodología Para La Gestión De Proyectos De Pago Por El Servicio Ambiental Hidrico En Microcuencas Rurales De Honduras*. *Recursos Naturales y Ambiente*, (43), 97.
- Constance, P., 2004. *Don' Drink It*. Disponible au 3/27/2006 sur le site <http://www.iadb.org/idbamerica/index.cfm?thisid=2889>
- Constance, P., 2004. *Glass Half Full*. Disponible au 3/27/2006 sur le site <http://www.iadb.org/idbamerica/index.cfm?thisid=2869>
- Constance, P., 2004. *Agua en Puerto Cortes*. Disponible au 4/28/2006 sur le site [http://www.fsa.ulaval.ca/personnel/vernag/EH/F/cause/lectures/agua\\_en\\_puerto\\_cort%C3%A9s.htm](http://www.fsa.ulaval.ca/personnel/vernag/EH/F/cause/lectures/agua_en_puerto_cort%C3%A9s.htm)
- Development Planning Unit, University College London, & Centro Internacional de Gestión Urbana. (2005). *Memoria Del Seminario Internacional "La Gobernabilidad En El Suministro De Agua y Saneamiento En La Interfaz Peri-Urbana De Áreas Metropolitanas" Quito – Ecuador, Marzo 2005*, Quito, Équateur.
- Diaz, J., 2003. *La Participación Del Sector Privado En Los Servicios De Agua Y Saneamiento En San Pedro Sula, Honduras*. Washington, DC. Banque interaméricaine de développement.
- DiPalma, A., 9/21/06. *Roche, Groupe-conseil, Honduras*. *Entrevue personnelle*, Tegucigalpa.
- Ferrando, J. (9/22/06). *PNUD*. *Entrevue personnelle*, Tegucigalpa.
- Figueres, C., Tortajada, C., & Rockstrom, J. (éd.), 2003. *Rethinking Water Management*, London, Earthscan.
- Garcia, A., 2005. *Ley Marco Y Reglamento Del Sector Agua Potable Y Saneamiento - Versión Popular*. Honduras, CARE International/Honduras.
- Gelting, R.J., & Ortolano, L., 2005 *A Model Describing Performance Of Rural Drinking Water Systems In Honduras*. Elsevier Ltd.
- Gresta, G., 05/02/06. Directeur technique, Aguas de San Pedro. *Entrevue personnelle*, San Pedro Sula.
- Grupo Colaborativo, Cooperación Suiza Para El Desarrollo, 2004. *Cuatro Modelos De Gestión De Servicios Públicos en Honduras*. Honduras, Grupo Colaborativo.

- Grupo Colaborativo, Cooperación Suiza Para El Desarrollo, 2004. *San Pedro Sula: Un Modelo De Participación Del Sector Privado En Agua Y Saneamiento*. Honduras, Grupo Colaborativo.
- Hernández, Carlos (directeur des services métropolitains, SANAA), 04/28/06. *Entrevue personnelle*, Tegucigalpa.
- Junta Administradora de Agua, El Guapinol, 04/30/06. *Entrevue personnelle*, El Guapinol, Departement de Colon.
- Junta Administradora de Agua, Santa Rosa del Norte (Mezapa), 05/01/06. *Entrevue personnelle*, Mezapa, Departement d'Atlantida.
- Junta Administradora de Agua, La Soledad, 8/15/06. *Entrevue personnelle*, Ville de Comayagua.
- Junta Administradora de Agua, Villa Cristina, 8/15/06. *Entrevue personnelle*, Ville de Comayagua.
- Junta Administradora de Agua, El Alto de la Laguna, 8/15/06. *Entrevue personnelle*, Ville de Comayagua.
- Junta Administradora de Agua, La Iberia, 8/15/06. *Entrevue personnelle*, Ville de Comayagua.
- Karin, M., & Mooijman, A. M. *Water - And More - For Barrios Of Tegucigalpa*. Disponible au 3/24/2006 sur le site <http://www.irc.nl/page/6145>
- Lantagne, S., 04/24/06. *Care International Honduras*. *Entrevue personnelle*, La Ceiba.
- Lara, A., 8/26/06. *Ente Regulador Local de Puerto Cortes*. *Entrevue personnelle*, Puerto Cortes.
- Lobina, E., 2000. Public Sector Alternatives To Water Supply And Sewerage Privatization: Case Studies. *International Journal of Water Resources Development*, 16(1), 35-55.
- Lopez, M., 8/24/06. *Aguas de San Pedro*. *Entrevue personnelle*, San Pedro Sula.
- Lopez, M., 2006. *Situación Del Sector Agua Potable Y Saneamiento De Honduras*. Tegucigalpa, Honduras, ASDI.
- Mejia, Gracia Maria, 04/28/06. *Unidad Ejecutiva para Barrios en Desarrollo*. *Entrevue personnelle*, Tegucigalpa.
- Mejia, P., 8/27/06. *Barrios En Desarrollo*. *Entrevue personnelle*, San Pedro Sula.
- Mercy Corps , 2001. The Bridge: Civil Society Newsletter. First Quarter 2001, 1,1.
- Mooijman, A. M., Vijlbrief, J., & Willemsen, N., 1999. Honduras: Wastewater Treatment In Poor Urban Neighbourhoods. *WATERfront*, (13) 19.
- Mooijman, A., 1998 (décembre). Is Low-Cost Sewerage Feasible For The Urban Poor? *WATERfront*, (12) 14.
- Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, 1998. *The Tegucigalpa Model: Water Supply For Peri-Urban Settlements*. Disponible au 3/24/2006 sur le site [http://www.un.org/esa/sustdev/mgroups/success/tegu\\_mod.htm](http://www.un.org/esa/sustdev/mgroups/success/tegu_mod.htm)
- ONU-Habitat, 2003. *The Challenge Of Slums: Global Report On Human Settlements 2003*. London, England, Earthscan.
- Organisation des États américains, 2001. *Reunión De Alto Nivel Sobre El Fortalecimiento De Las Administraciones Municipales Y Regionales Y Sobre La Sociedad Civil*. Washington, DC. Comisión Especial Sobre Gestión De Cumbres Interamericanas.
- Pearce-Oroz, G. , 2003. *Local Institutions Matter: Decentralized Provision Of Water And Sanitation In Secondary Cities In Honduras*. Washington, DC: USAID/Honduras.
- Pearce-Oroz, G. , 2006. The Viability Of Decentralized Water And Sanitation Provision In Developing Countries: The Case Of Honduras. *Water Policy*, 8(1), 31.
- Pineda, H. R., & Hernandez, S., 9/18/06. *Unidad Ejecutiva para Barrios en Desarrollo*. *Entrevue personnelle*, Tegucigalpa.
- PPIAF (Groupe de conseil et de consultation des infrastructures public-privé) et Banque mondiale, 2006. *Approaches To Private Participation In Water Service: A Toolkit*. Washington, DC: Banque mondiale.
- PPIAF (Groupe de conseil et de consultation des infrastructures public-privé) et Banque mondiale, 2003. *Private Solutions For Infrastructure In Honduras*. Country Framework. Washington, DC, Banque mondiale.
- Randhir T, & Genge C., 2005. Watershed Based, Institutional Approach To Developing Clean Water Resources. *Journal of the American Water Resources Association*, 41(2), 413-424.
- Republica de Honduras, 2003. *Ley Marco Del Sector Agua Potable y Saneamiento*. Honduras.
- Republica de Honduras, 2003. *Análisis Del Sector Agua Potable Y Saneamiento*. Tegucigalpa, Honduras, Republica de Honduras.
- Republica de Honduras, 2004. *Reglamento General De La Ley Marco Del Sector Agua Potable y Saneamiento*, Honduras.
- Republica de Honduras, 2005. *Honduras: Plan Estratégico De Modernización del Sector Agua Potable Y Saneamiento. Hacia Una Gestión Descentralizada*, Honduras.
- Reyes, L., 9/24/06. *Aguas de San Pedro*. *Entrevue personnelle*, San Pedro Sula.

- Rivera, K., 2006. *Mejorando La Provisión De Servicios De Agua, Saneamiento E Higiene Para Las Comunidades Urbanas De Bajos Recursos En América Latina: Caso Tegucigalpa*. London, Building Partnerships for Development: Water and Sanitation.
- SANAA, 2006. *Proyecto De Agua Para Barrios En Desarrollo*. Document non publié.
- Segnestam, L., Simonsson, L., Rubiano, J. & Morales, M., 2006. *Cross-Level Institutional Processes and Vulnerability to Natural Hazards in Honduras*, Stockholm Environment Institute.
- Serrano, P., 9/18/06, *ESA Consultores. Entrevue personnelle*, Tegucigalpa
- Serrano, P., 2006. *Estudio Tarifario: Servicio Agua Potable Y Alcantarillado. Periodo 2006-2008*. Puerto Cortes, Honduras: Municipalidad de Puerto Cortes, Empresa Aguas de Puerto Cortes.
- Suazo, E., 9/4/06. *Municipalidad de Tela. Entrevue personnelle*, Tela.
- Suazo, J., 1998. Honduras: "Agua" En La Reforma Del Marco Regulatorio Del Subsector Agua Potable Y Saneamiento. *Revista Centroamericana De Economía (Segunda Época)*, 3, 91-109.
- UNICEF, 2005. *Presentación Sobre La Fundación Agua Para Todos: Tegucigalpa, Honduras. Taller Regional En Latinoamérica Quito Ecuador, 16 y 17 De Marzo De 2005*.
- UNICEF. *En bref : Honduras*. Disponible au 05/16/2006 sur le site [http://www.unicef.org/infobycountry/Honduras\\_statistics.html](http://www.unicef.org/infobycountry/Honduras_statistics.html)
- Urquiza, G., 2006. *Mejorando La Provisión De Servicios De Agua, Saneamiento E Higiene Para Las Comunidades Urbanas De Bajos Recursos En América Latina, Caso Lima*.
- Valencia, J. J., 09/24/2006. *Unidad de concesiones. Entrevue personnelle*, San Pedro Sula.
- Valerio, Feliz (directeur du SANAA, La Ceiba), 04/24/06. *Entrevue personnelle*, La Ceiba.
- Van Dok, Yvette Eileen, 1998, août 1998. *Empowering Women: A Water And Sanitation Programme In Honduras. WATERfront*, (11) 20.
- Velasquez, M., 9/18/06. *ESA Consultores. Entrevue personnelle*, Tegucigalpa.
- Vera, R., 9/12/06. *Banque mondiale. Entrevue personnelle*, Tegucigalpa.
- Walker, I., & Velasquez, M., 1997. *Regulation, Organization And Incentives: The Political Economy Of Potable Water Services In Honduras* (Working Paper No. R-314). Washington, DC, Banque interaméricaine de développement.
- Walker, I., & Velasquez, M., 1999. *Regional Analysis Of Decentralization Of Water And Sanitation Service In Central America And The Dominican Republic*. Tegucigalpa, Honduras, ESA Consultores.